



PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le vendredi 9 juin 2023 à 18h00
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX,
Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Sylvain SAKALOWSKI, Aurélie
HUET, Maxime LUTICK, Sophie TEMPEZ, Laurye LALLEMANT, David MORAIS CARDOSO,
Sylvie VERMEIL.

Absents excusés : Virginie DELSARTE (procuration donnée à Didier JACQUEMIN)- Guillaume
MASSART(procuration donnée à Laurye LALLEMANT) – Nathalie GUENEZ

Absents : Stéphane HUCLIEZ – Félicie BOUTHEMY

Quorum : - Membres en exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 16

Maxime Lutick est élu secrétaire de séance.

Mr le Maire indique que le sujet principal de ce conseil municipal est l'élection des délégués titulaires et
suppléants pour les futures élections sénatoriales de septembre 2023.

L'Assemblée adopte tout d'abord sans observations le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2023.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1) Révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Mr le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 6 avril 2023, le Conseil Communautaire a révisé les attributions de compensation réglées aux communes membres de l'EPCI conformément à l'avis préalable formulé par la CLECT.

La réglementation en vigueur nécessite une délibération concordante du conseil communautaire et des communes membres intéressées.

S'agissant de la commune de Beauvois en Cambrésis, l'attribution de compensation va passer de 368 594 € à 368 622 € pour tenir compte de l'IFER Eolien.

Le Conseil Municipal accepte cette révision à l'unanimité.

2) Demande de subventions pour l'aménagement des trottoirs le long du CD643

Mr le Maire rappelle que la réfection des trottoirs de la rue Victor Watremez (CD643) (de l'entrée de l'agglomération venant de Cambrai eu carrefour avec la rue Marcelin Berthelot) a été évoquée lors des précédents Conseils Municipaux.

Des dossiers de demandes de subventions ont été effectués auprès de différentes structures.

Le Région de Hauts de France pourrait subventionner ce projet par le biais de la subvention "ARBR" qui concerne les plantations d'arbres sur le domaine public. La subvention pourrait atteindre un montant de 4 920€.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à solliciter cette subvention auprès de la Région des Hauts de France et à signer les documents correspondants.

3) Projet de rénovation des écoles : choix du bureau d'étude

Mr le Maire informe l'assemblée que les services de l'Education Nationale ont annoncé récemment la suppression d'une classe à l'école Maternelle à la suite d'une baisse continue des effectifs.

Cette baisse d'effectif impactera dans un futur proche les effectifs de l'école primaire. Il n'est donc pas à exclure dans les prochaines années une fermeture de classe à l'école primaire.

Un projet de regroupement des deux écoles a été évoqué afin notamment de réduire les coûts énergétiques.

Pour mener à bien ce projet, M. Le Maire a rencontré récemment M. Bédu, Directeur du Bureau d'étude Cible VRD. Ce dernier propose le regroupement des écoles sur le site actuel de l'école primaire.

Ce dernier a présenté une offre concernant la maîtrise d'œuvre à hauteur de 80 400,00 €/HT (96 480,00 €/TTC)

Les 3 premières phases (DIA, AVP, PRO) pourraient être réalisées sur l'année 2023 pour un montant de 34 572,00 €/HT (41 486.40 €/TTC).

Sylvie VERMEIL demande s'il s'agira d'une extension ou de la rénovation des bâtiments existants ?

Yannick HERBET indique que le bâtiment de l'école primaire est sain. Il n'a pas de chiffre à donner pour l'instant concernant le projet. Il précise que les subventions seront certainement plus conséquentes que pour la voirie. Il pense que c'est une bonne opportunité d'effectuer ce projet attractif pour la commune.

Sylvie VERMEIL demande s'il n'y a eu qu'un bureau d'études de consulté ?

Yannick HERBET indique que ce bureau d'études, sérieux, a l'habitude de ce genre de projet contrairement à celui choisi pour la rénovation de la salle des fêtes ; il s'agit d'éviter les désagréments subis lors de ces précédents travaux.

Les membres du Conseil Municipal valident cette offre à l'unanimité. Ils autorisent également à l'unanimité la modification du Budget Primitif en conséquence, à savoir :

Section investissement :

- Compte 2131 : - 41 486.40€

- Compte 203 : + 41 486.40€

4) Modification du Budget Primitif du Lotissement Bernadette Thérèse.

Mr le Maire indique qu'à la demande de la Trésorerie de Caudry, il y a lieu de procéder à une modification du Budget Primitif du Lotissement Bernadette Thérèse en section de Fonctionnement de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

-Compte 74741 : + 0,50€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.

5) Tirage au sort du jury criminel

Mr le Maire indique que la liste préparatoire communale 2024 des jurés d'assises doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale.

Trois personnes âgées de plus de 23 ans au 1^{er} janvier 2024 et n'ayant pas siégé en qualité de juré depuis moins de 5 ans doivent ainsi être désignées.

Il est procédé au tirage des électeurs suivants :

- Bureau n° 2 : 331 FLEURQUIN Cécile
- Bureau n° 1 : 274 DEVOS Monique
- Bureau n° 1 : 599 QUERE Sandrine

6) Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales

Les élections sénatoriales se dérouleront à Lille le Dimanche 24 septembre 2023 ; les délégués des Conseils Municipaux figurent parmi les « grands » électeurs appelés à participer à ce scrutin.

Le nombre de délégués à désigner est fixé en fonction de la strate de population de la commune ; s'agissant de Beauvois en Cambrésis, il conviendra de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

L'élection des titulaires et des suppléants a lieu sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir les mentions suivantes :

- le titre de la liste présentée
- les nom, prénom, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès du Maire au plus tard au début de la séance du Conseil Municipal.

Yannick HERBET indique qu'il n'a reçu qu'une seule liste intitulée « Beauvois ensemble pour le Sénat » composée des personnes suivantes :

- Yannick HERBET
- Gilberte BOITTIAUX
- Mickaël CHRETIEN
- Marylise BALESTRIE
- Dominique PLATEAUX
- Virginie DELSARTE
- Maxime LUTICK
- Valérie DECAUSSIN

Dans un premier temps, le bureau électoral doit être constitué.

Présidé par le Maire, il se compose des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : Dominique PLATEAUX, Didier JACQUEMIN, Maxime LUTICK, Sophie TEMPEZ.

A l'issue de ce scrutin, les votes sont dépouillés par les membres du bureau.

Votants : 16

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 16 (liste Beauvois ensemble pour le Sénat)

Sont donc élus en qualité de titulaires : Yannick HERBET, Gilberte BOITTIAUX, Mickaël CHRETIEN, Marylise BALESTRIE, Dominique PLATEAUX, et en qualité de suppléants : Virginie DELSARTE, Maxime LUTICK et Valérie DECAUSSIN.

7) Vente de terrain rue Jean Baptiste LEBAS à Beauvois en Cis

M. Le Maire indique avoir été sollicité concernant l'acquisition éventuelle d'un terrain appartenant à la commune. Ce terrain est situé rue Jean Baptiste LEBAS (Parcelles U125 et U1895).

Il est d'une contenance de 3 ARES et 05 CA et comprend une ancienne construction (garage).

Le service des domaines a été sollicité par les services administratifs qui évalue ce terrain à 7 000€ (23.33 €/m²) avec une marge de négociation de +/- 10%.

Il est précisé que les divers frais de bornage et de notaire concernant cette vente seront supportés par l'acquéreur.

M. BRICOUT Bernard, demeurant 2 bis rue Jean Baptiste LEBAS, a remis une proposition écrite pour l'achat de ce terrain au prix de 4 000€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette offre d'achat et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente étant entendu que les frais de bornage et de notaire seront supportés par l'acquéreur.

8) Vente de terrain rue Jean Jaurès à Beauvois en Cambrésis

M. Le Maire a été sollicité concernant l'acquisition éventuelle d'un terrain appartenant à la commune. Ce terrain est situé rue Jean JAURES (Parcelles ZD72, ZD 96 (partie) et ZD110).

Il s'agit d'un terrain d'agrément d'une contenance de 19 ARES et 40 CA.

Le service des domaines a été sollicité par les services administratifs qui évalue ce terrain à 7 000€ (3.60€/m²) avec une marge de négociation de +/- 10%.

Il est précisé que les divers frais de bornage et de notaire concernant cette vente seront supportés par l'acquéreur.

Le centre équestre a remis une proposition pour acheter ces parcelles au montant de 5 000 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette offre d'achat et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente étant entendu que les frais de notaire et de bornage seront supportés par l'acquéreur.

9) Vente de terrain rue Léon RAMBACH (lieu dit « Rue du Sac ») à Beauvois en Cambrésis

M. Le Maire indique avoir été sollicité concernant l'acquisition éventuelle d'un terrain appartenant à la commune. Ce terrain est situé rue Léon RAMBACH (Parcelle ZD123).

Il est d'une contenance de 16 ARES.

Le service des domaines a été sollicité par les services administratifs qui évalue ce terrain à 6 000€ (3.60€/m²) avec une marge de négociation de +/- 10%.

Il est précisé que les divers frais de bornage et de notaire concernant cette vente seront supportés par l'acquéreur.

Mme DEFRESNES Elodie a remis une proposition écrite pour l'achat de ce terrain au prix de 4 500€ afin d'accueillir des animaux en période d'été.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur l'offre d'achat remise par Mme DEFRESNES.

Sylvie VERMEIL indique que ce terrain se situe à proximité du cimetière et trouve qu'il devrait être conservé par la commune pour une extension future du cimetière ou du parking existant.

Mr le Maire indique qu'il entend la remarque. Il précise que l'extension pourrait se faire sur le haut du cimetière.

Les membres du Conseil Municipal valident par 15 voix pour et 1 contre (Sylvie VERMEIL) la vente de cette parcelle au prix de 4 500 € et autorisent Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente étant entendu que les frais de notaire et de bornage seront supportés par l'acquéreur.

10) Informations complémentaires

Yannick HERBET indique avoir rencontré le Doyen du Diocèse, Martine MOTY et André TABARY au sujet de la problématique de l'église (dégagement d'urgence, accès PMR ...

Il précise avoir rencontré le Sous-Préfet à ce sujet mais que ce dernier a insisté sur la responsabilité des maires en cas de sinistre.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à plus de 80 000 €.

Le Diocèse ne peut pas financer ces travaux du fait de la loi de 1905

L'Amicale Jeanne d'Arc va se charger de la communication auprès des habitants.

Marylise BALESTRIE indique que les membres du Conseil Municipal vont recevoir une invitation pour la signature de la charte de coopération le 22 septembre prochain à 15 heures à La Fabrique. L'ensemble des partenaires seront présents.

Mr le Maire souhaite évoquer les réunions de quartier.
La première s'est tenue rue Berthelot. Le sujet principal étant la présence des rats. Dominique PLATEAUX a fait aussitôt intervenir l'entreprise Taupier pour solutionner ce problème.

Une seconde a eu lieu au niveau de Vigne en Verre rue Victor Watremez. Il en est résulté des problématiques de sécurité et de stationnement rue de Bévillers. Le responsable du Département concernant la voirie a été sollicité pour travailler sur ce sujet.

Sylvie VERMEIL évoque les problématiques de stationnement des véhicules du garage Fontaine.

La dernière réunion s'est tenue Place de la République. Un habitant est en conflit avec le garage Vercautereen au sujet des stationnements anarchiques qui sont présents sur le domaine public depuis de nombreuses années.

Cet habitant a proposé un plan de stationnement ; le gérant du garage doit effectuer des travaux pour stocker ses véhicules à l'arrière de son entreprise.

Il est envisagé de placer un STOP dans ce secteur de la rue Jean Jaurès et des chicanes provisoires, avant de les placer définitivement. Cette solution permettrait de réduire la vitesse.

Yannick HERBET indique que des rappels seront énoncés dans le magazine communal. Il précise que le Policier Municipal aura pour consigne de verbaliser les contrevenants pour les « STOP » et les stationnements.

Sylvie VERMEIL souhaite revenir sur l'état du cimetière.
Mr PLATEAUX indique qu'une équipe de AIDEC est actuellement entrain de renforcer les services techniques.

Yannick HERBET revient sur une problématique du PLU. Un Beauvoisien n'a pas fait de dossier de déclaration préalable et a installé des plaques béton pour clôturer sa parcelle ; ces travaux ne sont pas conformes au PLU de Beauvois en Cis.

Marylise BALESTRIE précise qu'à la salle de sports , des plaques bétons viennent d'être mises à l'arrière de la salle sur le terrain qui vient d'être vendu par la commune.

Mr le Maire lui indique qu'elle doit le signaler au service administratif pour que le nécessaire soit fait et que la réglementation soit respectée.

Un rappel des règles sera remis dans le prochain magazine communal.

Sylvie VERMEIL demande où en est le projet de lotissement au niveau du site Lestra.

Yannick HERBET indique que le dossier est en attente chez le notaire , les autres parties prenantes attendent également le retour du notaire pour finaliser la vente du terrain.

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ne peut pas défricher le site car elle n'a pas le matériel nécessaire.

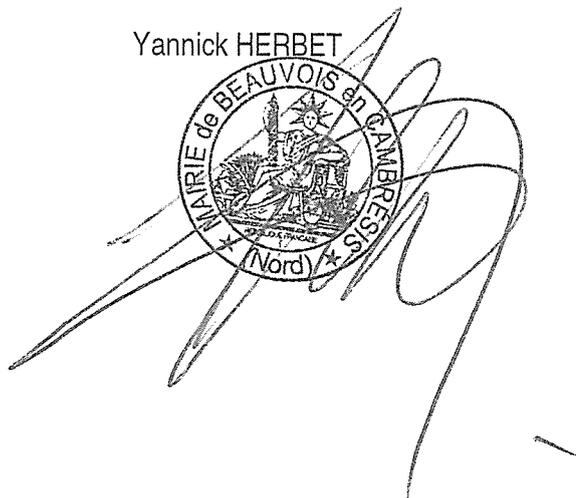
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 40.

Le Maire,

Le secrétaire,

Yannick HERBET

Maxime LUTICK

The image shows a circular official seal of the Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text "MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRESIS (Nord)". A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.